

Les aides à l'installation en Zone Défavorisée Simple en Eure-et-Loir

PREFETE

D'EURE-ET-LOIR

Conditions d'éligibilité :

- Bénéficier des aides à l'installation.
- Avoir son siège d'exploitation en Zone Défavorisée Simple.
- Avoir plus de 80 % de sa superficie agricole utile en Zone Défavorisée Simple.

Montants des aides à l'installation en région Centre-Val de Loire

Montant DJA de base (en €)		Zone défavorisée simple	Zone de plaine
		16 500	12 000
Montants des modulations (en €)	Installation hors cadre familial	3 300	2 400
	Projet agro-écologique	1 650 à 4 125	1 200 à 3 000
	Projet générateur de valeur ajoutée ou créateur d'emploi	3 300 à 4 950	2 400 à 3 600
	Filières en difficultés	3 300 à 4 950	2 400 à 3 600
	Zones de contraintes pour l'activité agricole	2 475	1 800
	Contractualisation d'un appui post-installation	1 650	1 200
	Cas de force majeure	4 950	3 600

Bilan des aides à l'installation en Eure-et-Loir – Campagne 2019

Zone d'installation	Nombre de dossiers	Moyenne globale
Zone de plaine	29	26 362 €
Zone Défavorisée Simple	7	41 089 €
Cumul des 2 zones	36	29 225 €

Direction Départementale des Territoires d'Eure-et-Loir

Adresse : 17 place de la République

CS 40517 – 28 008 Chartres cedex

Téléphone : 02 37 20 40 60

Site Internet : <http://www.eure-et-loir.gouv.fr/>

Contacts : Service de l'Economie Agricole

Chambre d'agriculture : Thomas PONSARD Tél. : 02 37 24 46 71

Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir

Adresse : 10 rue Dieudonné Costes

CS 10399 - 28008 CHARTRES Cedex

Téléphone : 02 37 24 45 90

Site internet <http://www.eure-et-loir.chambagri.fr>

Conception : SEA (Service de l'économie agricole) - Chambre d'agriculture d'Eure-et-Loir

Mise en page : SCCT (Service de la Connaissance et Conseil aux Territoires) / PCT (Pôle Connaissance des Territoires)